



Formation continue

## **Cahier horaire**

**Hiver 2007**

9155, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Y8  
514 389-5921  
1 866 389-5921

[www.collegeahuntsic.qc.ca](http://www.collegeahuntsic.qc.ca)



## **La formation continue au Collège Ahuntsic c'est ...**

**Une grande variété de cours dans plus d'une douzaine de programmes de formation à l'enseignement régulier de soir**

- Communications graphiques
- Informatique
- Techniques administratives
- Techniques auxiliaires de la justice
- Techniques physiques

**Une variété de programmes offerts de façon intensive**

- Construction et rénovation de bâtiments
- Impression
- Inspection et contrôle en travaux publics
- Nanobiotechnologie
- Techniques ambulancières
- Technologie de l'arpentage
- Et plus...

**Consultez le site Web du Collège pour connaître la programmation.**

**Des activités sur mesure répondant à des besoins spécifiques**

- Génie civil et construction
- Gestion de la sécurité
- Imagerie par résonance magnétique
- Perfectionnement policier
- Programme d'études des Forces canadiennes
- Et plus...

**Communiquez avec notre conseiller pour nous faire part de vos besoins.**

**Pour nous rejoindre :**

- Site Web : [www.collegeahuntsic.qc.ca/soe](http://www.collegeahuntsic.qc.ca/soe)
- Enseignement régulier de soir : 514 389-5921, poste 2604
- Formations intensives : 514 389-5921, poste 2222
- Activités sur mesure : 514 389-5921, poste 2971

# 1- Calendrier des admissions-inscriptions

SESSION HIVER 2007	
<b>INSCRIPTION DES ANCIENS ÉTUDIANTS :</b>	
<b><u>PAR OMNIVOX</u></b>	<b>23 octobre</b> 2006 à 11 h jusqu'au <b>14 décembre</b> 2006 Heures d'ouverture : En tout temps, sauf entre 3 h (am) et 6 h (am)
<b>Par Internet</b> : <a href="http://omnivox.collegeahuntsic.qc.ca">http://omnivox.collegeahuntsic.qc.ca</a>	
<b><u>SUR PLACE</u></b>	<b>30 octobre au 6 décembre</b> 2006 : Lundi au jeudi: 9 h à 20 h
Au comptoir de l'Organisation de l'enseignement, LOCAL A-1320 :	
<b>Rendez-vous obligatoire avec un aide pédagogique individuel pour tout changement de programme : 514 389-6776</b>	
<b>ADMISSION - INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS</b>	<b>6 novembre au 6 décembre</b> 2006 : Lundi au jeudi: 9 h à 20 h
<b>Rendez-vous obligatoire avec un aide pédagogique individuel,</b> LOCAL A-1160A	
<i>Pour fixer un rendez-vous avec A.P.I. : 514 389-5921, poste 2228</i>	
<b>RETARDATAIRES</b>	<b>jeudi 4 janvier</b> 2007 : 14 h à 19 h
<b>ADMISSION - INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS</b>	<b>lundi 8 janvier</b> 2007 : 17 h à 20 h
Au bureau des aides pédagogiques individuels, LOCAL: A-1160A	<b>merc. 10 janvier</b> 2007 : 17 h à 20 h
<b>Sans rendez-vous</b>	<b>lundi 15 janvier</b> 2007 : 17 h à 20 h
<b>ADMISSION - INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS POSSÉDANT UNE COMMANDITE D'UN AUTRE COLLÈGE</b>	<b>6 novembre au 6 décembre</b> 2006 : Lundi au jeudi: 9 h à 20 h
Au comptoir de l'Organisation de l'enseignement, LOCAL A-1320 :	<b>jeudi 4 janvier</b> 2007 : 14 h à 19 h
	<b>lundi 8 janvier</b> 2007 : 17 h à 20 h
	<b>merc. 10 janvier</b> 2007 : 17 h à 20 h
	<b>lundi 15 janvier</b> 2007 : 17 h à 20 h
<b>TEST de classement d'anglais obligatoire</b>	
Les étudiants qui désirent s'inscrire à un cours d'anglais et qui n'ont jamais suivi de cours d'anglais de niveau collégial devront effectuer un test de classement par Internet. La procédure vous sera remise lors de l'inscription.	

## COURS LE JOUR (pour étudiants à temps plein au DEC seulement)

Il est possible pour les étudiants de la Formation continue de suivre certains cours le jour plutôt que le soir s'il reste des places dans les groupes le jour. Pour ce faire, vous devez obligatoirement rencontrer votre aide pédagogique individuel durant la période d'inscription.

Octobre 2006

## 2- L'inscription par le système OMNIVOX

L'inscription à l'aide de ce système est possible par Internet à l'adresse :

<http://omnivox.collegeahuntsic.qc.ca>

### 2.1- Directives aux utilisateurs pour l'inscription par Internet

#### 1<sup>ère</sup> Étape      Identifiez les cours-groupes qui vous intéressent

- a) Identifiez les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire en consultant le cahier horaire de la formation continue du Collège et les numéros de référence de six (6) chiffres de ces cours-groupes (les numéros de référence sont inscrits à l'extrême gauche vis-à-vis chacun des cours apparaissant dans la liste du cahier horaire).

#### 2<sup>e</sup> Étape      Ayez en main les renseignements nécessaires

- a) Avant de vous brancher, ayez en main votre numéro de dossier de 7 chiffres et votre N.I.P. Omnivox. Si vous n'avez jamais utilisé le système Omnivox, suivez attentivement les instructions pour la création de votre nouveau N.I.P. Pour ce faire, vous aurez besoin de votre code permanent. Si c'est le cas, ayez le également à portée de main.

#### 3<sup>e</sup> Étape      Branchez-vous au site Internet du système OMNIVOX

- a) Branchez-vous sur le site Internet du système OMNIVOX (<http://omnivox.collegeahuntsic.qc.ca>) et cliquez sur le bouton « **Inscription en ligne** ».
- b) Inscrivez votre numéro de dossier de 7 chiffres et votre N.I.P. dans les cases appropriées (ou allez d'abord créer votre N.I.P. en cliquant sur « *première utilisation* »), et cliquez ensuite sur le bouton « **Inscription pour la formation continue** ».

#### 4<sup>e</sup> Étape      Inscrivez-vous aux cours-groupes qui vous intéressent

- a) Dans la section « *Ajout d'un cours* », inscrivez le numéro de référence du premier cours-groupe auquel vous désirez vous inscrire et cliquez sur le bouton « **Ajouter** ». S'il reste des places disponibles dans le cours-groupe choisi, le système vous y inscrira et le cours-groupe apparaîtra en vert dans la liste des cours. S'il ne reste plus de places disponibles dans le cours-groupe choisi, le système vous l'indiquera automatiquement et vous ne pourrez pas vous y inscrire.
- b) Si vous désirez savoir au préalable s'il y a des places disponibles dans un cours-groupe avant de vous y inscrire, inscrivez le numéro de référence de cours-groupe dans la section « *Consultation des places disponibles* » et cliquez sur le bouton « **Visualiser** ». Le système vous affichera le nombre de places disponibles. Si vous inscrivez le numéro de cours au lieu du numéro de référence dans cette section, le système vous affichera les places disponibles dans tous les groupes de ce cours (s'il y a plus d'un groupe pour ce cours).
- c) Répétez la présente étape pour tous les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire. Vous pouvez annuler un cours-groupe en cliquant sur « *Retirer* » vis-à-vis du cours-groupe que vous désirez annuler dans la liste des cours.

## 5<sup>e</sup> Étape      Confirmez votre inscription

- a) Une fois que vous avez ajouté tous les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire, vous devez absolument confirmer votre inscription en cliquant sur le bouton « **Confirmer l'inscription** » **sinon vous ne serez inscrit à aucun des cours-groupes que vous avez ajoutés**. Pour confirmer votre inscription, le système vous demandera d'inscrire votre N.I.P. dans la case appropriée et de cliquer sur le bouton « *Confirmer* ».
- b) **Le système vous affichera alors un numéro de confirmation de quinze (15) chiffres qui est la preuve que votre inscription a été effectuée et confirmée. Conservez ce numéro de confirmation jusqu'à la réception de votre horaire.**

**ATTENTION :** Si vous demeurez en ligne trop longtemps sans faire d'opération, le système vous débranchera sans vous en aviser ; le choix de cours que vous ferez ne sera pas enregistré et le système ne vous affichera pas de numéro de confirmation. Si vous n'avez pas de numéro de confirmation, notez vos choix, rebranchez-vous et recommencez l'opération.

## 6<sup>e</sup> Étape      Payez vos droits

Une fois que votre inscription sera confirmée, le système vous affichera, en même temps que votre numéro de confirmation, le solde des droits que vous avez à acquitter. Si vous possédez une carte de crédit Mastercard ou Visa, vous pourrez les acquitter à l'aide du système OMNIVOX en cliquant sur le bouton « **Acquittez vos droits maintenant** ». Suivez ensuite les instructions apparaissant à l'écran. Le paiement des droits à l'aide du système Omnivox n'est pas obligatoire mais **vous avez un délai maximum de 4 jours (96 heures) pour acquitter vos droits**. Vous pouvez également vous présenter au comptoir de l'Organisation de l'enseignement (local A-1320) pour payer à l'intérieur du délai qui vous est alloué. D'autres modes de paiement que les cartes de crédit y sont acceptés (à l'exception des chèques personnels). Vous pouvez également utiliser l'un des guichets interactifs Omnivox situés au collège. En plus des cartes de crédit, ces guichets acceptent les cartes de débit.

**Les inscriptions des étudiants qui n'auront pas acquitté la totalité de leurs droits 4 jours après leur inscription seront automatiquement annulées.**

## 7<sup>e</sup> Étape      Annulez un cours (étape facultative)

- a) Si vous désirez annuler une inscription à un cours-groupe, répétez l'étape 3 et cliquez sur « **Retirer** » vis-à-vis le cours-groupe que vous désirez annuler dans la liste des cours. Le cours-groupe que vous désirez annuler apparaîtra alors en rouge dans la liste des cours. Cliquez ensuite sur le bouton « *Confirmer l'inscription* ».
- b) Le système vous demandera d'inscrire votre N.I.P. dans la case appropriée et de cliquer sur le bouton « *Confirmer* » pour confirmer l'annulation de votre inscription au cours-groupe. Il vous affichera ensuite un numéro de confirmation de quinze (15) chiffres qui est la preuve que votre inscription a été annulée et confirmée. Conservez ce numéro de confirmation.
- c) **Si l'annulation d'un cours-groupe fait augmenter le solde de vos droits, vous devrez les acquitter dans un délai de 4 jours, à défaut de quoi, toutes vos inscriptions seront automatiquement annulées.** Si le total des droits à payer diminue suite à l'annulation d'un cours-groupe, le Collège vous fera parvenir un chèque pour le total des droits remboursables selon les modalités prévues à ses règlements (pour plus de détails, consultez le présent cahier à la section 6.8).

## 3- Conditions d'admission

### 3.1- Pour un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales:

Pour être admissible à un programme conduisant à un DEC, une personne doit satisfaire aux exigences suivantes :

1. détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) et :
  - avoir réussi les cours d'histoire et de sciences physiques de 4e secondaire ;
  - avoir réussi les cours de langue d'enseignement et de langue seconde de 5e secondaire ;
  - avoir réussi un cours de mathématiques de 5e secondaire (ou un cours de mathématiques de 4<sup>e</sup> secondaire dont les objectifs présentent un niveau de difficulté comparable, soit le 064-436 ou 068-436 ou 068-426) ;
2. avoir réussi les cours préalables spécifiques au programme ;
3. avoir la citoyenneté canadienne, un statut d'immigrant reçu ou tout autre statut reconnu donnant droit d'étudier au Québec ;
4. avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé ;
5. satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission telles que :
  - s'inscrire à un ou des cours préalables ou à un ou des cours de mise à niveau avant de s'inscrire à des cours de son programme ;
  - respecter les exigences relatives à la réussite des cours en vigueur au Collège.

### 3.2- Pour un programme conduisant à une attestation d'études collégiales:

Pour être admissible à un programme conduisant à une AEC, une personne doit satisfaire aux exigences suivantes :

1. détenir un diplôme d'études secondaires ou une formation jugée suffisante et avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental OU avoir complété au moins une année d'études postsecondaires ;
2. avoir réussi les cours préalables spécifiques au programme ;
3. avoir la citoyenneté canadienne, un statut d'immigrant reçu ou tout autre statut reconnu donnant droit d'étudier au Québec ;
4. avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé ;
5. satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission, notamment:
  - s'inscrire à un ou des cours préalables ou à un ou des cours de mise à niveau avant de s'inscrire à des cours de son programme ;
  - respecter les exigences relatives à la réussite des cours en vigueur au Collège.

### 3.3- Documents requis obligatoires :

Toute personne répondant aux conditions d'admission peut s'inscrire à un ou plusieurs cours. **Pour ce faire, nous exigeons au moment de l'admission les documents suivants (nous exigeons également ces documents des personnes qui ont un dossier au Collège Ahuntsic, mais qui ne l'ont pas fréquenté depuis 2000) :**

#### **3.3.1- Pour un étudiant d'origine canadienne né au Québec :**

- ⇒ un extrait de l'acte de naissance (**avec le nom et le prénom des parents**) ;
- ⇒ le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent \* ;
- ⇒ le dernier relevé de notes des études secondaires ;
- ⇒ le dernier relevé de notes des études collégiales et post secondaires, s'il y a lieu.

#### **3.3.2- Pour un étudiant d'origine canadienne né à l'extérieur du Québec :**

- ⇒ un extrait de l'acte de naissance (**avec le nom et le prénom des parents**) ;
- ⇒ le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent \* ;
- ⇒ le dernier relevé de notes des études secondaires ;
- ⇒ le dernier relevé de notes des études collégiales et post secondaires, s'il y a lieu ;
- ⇒ une preuve qui permet d'établir que vous avez le statut de résident du Québec au sens du « *Règlement sur la définition du résident du Québec* » (voir section 3.3.4).

---

\* L'équivalent du diplôme d'études secondaires correspond à une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) : 514 864-9191  
[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca).

### **3.3.3- Pour un étudiant d'origine étrangère :**

- ⇒ un extrait de l'acte de naissance (**avec le nom et le prénom des parents**) ;
- ⇒ le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent \* ;
- ⇒ une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente (carte de citoyenneté canadienne, fiche d'immigration IMM 1000, preuve de l'obtention du statut de réfugié politique, etc.) ;
- ⇒ une preuve qui permet d'établir que vous avez le statut de résident du Québec au sens du « *Règlement sur la définition du résident du Québec* » (voir section 3.3.4) ;

### **3.3.4- Détails sur le statut de résident du Québec**

Depuis la session d'automne 2000, tous les citoyens canadiens et résidents permanents inscrits dans un cégep et qui ne peuvent se qualifier en tant que résidents du Québec, doivent déboursier des droits de scolarité de 990 \$ par session (4,83 \$ par période d'enseignement pour les étudiants à temps partiel). *Ces montants sont déterminés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et sont sujets à changement sans préavis.*

Cette obligation fait suite aux modifications ayant été apportées en décembre 1997 à la Loi sur les cégeps ainsi qu'à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec en juillet 1998 du « *Règlement sur la définition de résident du Québec* ».

**Pour se qualifier en tant que résident du Québec, l'étudiant peut fournir l'une ou l'autre des preuves suivantes (dans certains cas, plus d'un document sont requis) :**

1. Une preuve qu'il est détenteur d'un certificat de sélection du Québec ;
2. Une preuve qu'il est actuellement bénéficiaire d'aide financière (prêts et bourses) ;
3. Une preuve qu'il a déjà bénéficié de l'aide financière (prêts et bourses) depuis moins d'un an ;
4. Une preuve qu'un de ses parents ou que son répondant réside actuellement au Québec ;

**NOTE :** La carte d'assurance-maladie valide du parent (père ou mère) est suffisante pour démontrer la résidence au Québec de l'étudiant.

5. Une preuve qu'il résidait au Québec au cours des derniers 12 mois sans être aux études à temps plein.

**NOTE :** Sous certaines conditions, la carte d'assurance-maladie valide de l'étudiant est suffisante pour démontrer sa résidence au Québec.

---

\* L'équivalent du diplôme d'études secondaires correspond à une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) : 514 864-9191  
[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca).

## 4- Régime d'études

### 4.1- Temps plein

**Un étudiant est considéré à temps plein** s'il est inscrit à au moins quatre (4) cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours d'un tel programme comptant au total un minimum de cent quatre-vingts (180) périodes d'enseignement par session.

### 4.2- Temps partiel

**Un étudiant qui s'inscrit à moins de quatre (4) cours** d'un programme d'études collégiales si ces cours totalisent moins de cent quatre-vingts (180) périodes d'enseignement par session.

## 5- Statut de l'étudiant

### 5.1-Types de statut

Un étudiant est admis à l'un des titres suivants:

- ⇒ **Un étudiant régulier** est une personne admise au collège à un programme d'études et inscrite à un ou plusieurs cours de ce programme.
- ⇒ **Un étudiant régulier inscrit à des cours hors programme** est une personne admise à un programme d'études et inscrite à un ou plusieurs cours qui ne sont pas admissibles dans le cadre de son programme.
- ⇒ **Un étudiant en cheminement par cours** est une personne admise au Collège dans aucun programme et inscrite à un ou plusieurs cours pour lequel ou lesquels elle doit satisfaire aux préalables et dont la réussite lui procure les unités mais qui ne postule ni diplôme, ni attestation d'études collégiales.

### 5.2-Inscription à un seul cours

Conformément aux directives prescrites par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tout étudiant s'inscrivant **à un seul cours lors de sa première session d'inscription dans son programme**, devra signer une déclaration à l'effet qu'il s'inscrit à ce cours dans le but spécifique d'obtenir un diplôme dans ce programme. Si tel n'est pas le cas, des droits de scolarité au montant de 5,00 \$ de l'heure seront exigés.

## 6- Droits à payer

### 6.1 Droits d'admission

Les droits d'admission pour tous les étudiants qui s'inscrivent au Collège pour la première fois sont de : **30,00 \$**

Tout changement de programme après une année d'absence du Collège est considéré comme une nouvelle admission et est assujettie aux droits d'admission de 30,00 \$.

### 6.2 Droits pour un étudiant inscrit à temps plein à un programme d'études (incluant l'étudiant en fin de programme)

**A) Droits d'inscription** **20,00 \$**

**B) Droits pour services aux étudiants** **55,00 \$**

**C) Droits afférents aux services d'enseignement collégial** **25,00 \$**

Les droits pour services aux étudiants et les droits afférents aux services d'enseignement collégial sont perçus pour couvrir une partie des coûts qu'entraîne, pour le Collège, le maintien de services utiles ou nécessaires à l'ensemble de sa clientèle. La liste de ces services peut être fournie sur demande.

**D) Cotisation à l'Association générale des étudiants** **15,75 \$**

**E) Contribution à la Fondation du Collège Ahuntsic** **3,00 \$**

La Fondation du Collège Ahuntsic contribue essentiellement à un programme de bourses d'études pour les étudiants du Collège. Votre contribution est volontaire.

<b>Total</b>	<b>118,75 \$</b>
--------------	------------------

### Remarques importantes :

#### Étudiant régulier inscrit à des cours hors-programme

- Des droits de scolarité de 5,00 \$ de l'heure seront exigés pour chacun des cours auxquels vous êtes inscrits et qui ne sont pas admissibles dans votre programme d'études. Vous devrez acquitter les droits de scolarité dans les deux semaines suivant la date d'envoi de la facture. De plus, les cours hors-programme ne peuvent être comptabilisés dans l'établissement du régime d'études de l'élève (temps plein vs temps partiel).

#### Modification du statut

- Un étudiant régulier qui était inscrit à temps plein dans un programme d'études et qui annule, au plus tard le 15 février 2007, un nombre de cours qui le rend à temps partiel sera facturé en fonction des frais exigés pour les étudiants inscrits à temps partiel dans un programme d'études.
- Un étudiant régulier qui était inscrit à temps plein dans un programme d'études et qui sera déclaré absent par un ou plusieurs de ses enseignants après le 15 février 2007, lors de l'opération du recensement de la clientèle, pourra se voir facturer des droits de scolarité au même titre qu'un élève inscrit à temps partiel.

**6.3 Droits pour un étudiant inscrit à temps partiel dans un programme d'études** (moins de quatre cours ou moins de 180 périodes d'enseignement par session)

- A) Droits d'inscription **5,00 \$ / cours**
- B) Droits pour services aux étudiants **7,00 \$ / cours**
- C) Droits afférents aux services d'enseignement collégial **6,00 \$ / cours**
- D) Cotisation à l'Association générale des étudiants **5,00 \$ / cours**
- E) Droits de scolarité **2,00 \$ / heure**

**Exemple : cours de 45 heures = 113,00\$ (90,00 \$ + 5,00 \$ + 7,00 \$ + 6,00 \$ + 5,00 \$)**

**6.4 Droits de scolarité pour un étudiant inscrit en cheminement par cours (080.02)**

Les droits de scolarité pour un étudiant inscrit en cheminement par cours (080.02) sont de 5 \$/heure. **Un étudiant inscrit en cheminement par cours sera toujours sous un régime d'études à temps partiel peu importe le nombre de cours auxquels il est inscrit.**

**Exemple : cours de 45 heures = 248,00\$ (225,00 \$ + 5,00 \$ + 7,00 \$ + 6,00 \$ + 5,00 \$)**

**6.5 Droits de scolarité supplémentaires pour un étudiant qui ne possède pas le statut de résident du Québec (voir section 3.3.4)**

En plus des droits énumérés précédemment (sections 6.1 à 6.4), l'étudiant citoyen canadien ou résident permanent du Canada qui ne possède pas le statut de résident du Québec au sens du « *Règlement sur la définition de résident du Québec* » devra payer des droits de scolarité supplémentaires. Ces droits supplémentaires sont de 990 \$ par session pour un étudiant à temps plein et de 4,83 \$ / heure pour un étudiant à temps partiel ou en cheminement par cours. Ces montants sont déterminés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et sont sujets à changement sans préavis.

**6.6 Droits de scolarité supplémentaires pour un étudiant étranger**

En plus des droits énumérés précédemment (sections 6.1 à 6.4), l'étudiant étranger devra payer **des droits de scolarité supplémentaires**. Ces droits supplémentaires sont modulés selon le tableau suivant :

	<b>Temps plein \$ par session</b>	<b>Temps partiel \$ par heure</b>
<b>Formation préuniversitaire</b>		
<b>Techniques humaines</b>	3 931 \$	17,12 \$
<b>Techniques administratives</b>		
<b>Techniques physiques</b>	5 089 \$	22,79 \$
<b>Techniques des arts et lettres</b>		
<b>Techniques biologiques</b>	6 093 \$	27,65 \$

Ces montants sont déterminés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et sont sujets à changement sans préavis.

## 6.7 Modalités de paiement

Le montant total des droits est payable en un seul versement au comptoir de l'Organisation de l'enseignement (A-1320) par mandat-poste, par chèque certifié émis à l'ordre du Collège Ahuntsic, par carte de débit ou carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) ou en argent comptant.

**Les chèques personnels ne sont pas acceptés.**

Les étudiants détenteurs d'une carte de crédit MASTERCARD ou VISA qui se sont inscrits à l'aide du système OMNIVOX et qui veulent éviter de se déplacer pour payer leurs droits, peuvent **effectuer leur paiement par téléphone ou par Internet à l'aide du système OMNIVOX** du Collège Ahuntsic. Pour accéder à ce système par téléphone, il suffit de composer le **514 389-6776**, d'avoir son numéro de dossier et de suivre les instructions. Pour effectuer votre paiement par Internet, vous devez accéder au site d'OMNIVOX : <http://omnivox.collegeahuntsic.qc.ca>, cliquez sur le bouton « *Centre de paiement* », et suivre ensuite les instructions apparaissant à l'écran. En accédant au module de paiement sur l'un des guichets interactifs OMNIVOX, vous pourrez également utiliser votre carte de débit ou votre carte de crédit pour payer vos droits.

**Heures d'ouverture du système OMNIVOX:  
En tout temps, sauf entre 3 h (am) et 6 h (am)**

## 6.8 Modalités de remboursement

### 6.8.1- Cours annulé(s) par l'étudiant

- **Les droits d'inscription et les droits d'admission** ne sont pas remboursables.
- Les droits afférents aux services d'enseignement collégial **sont remboursables pour les étudiants qui ont annulé leur(s) cours ou leur session au plus tard le 15 février 2007.**
- Les droits pour services aux étudiants, la cotisation à l'association générale des étudiants et la contribution à la fondation du Collège Ahuntsic **sont remboursables en totalité sur présentation d'un certificat médical qui atteste votre incapacité à poursuivre vos études pour la session en cours. Le certificat médical doit être transmis au Service de l'organisation de l'enseignement au plus tard le 15 février 2007.**
- **Les droits de scolarité** (il ne s'agit pas des 118,75 \$) sont remboursables en totalité pour tout étudiant qui annule au plus tard le **15 février 2007.**

**L'étudiant doit cependant remplir et signer un formulaire d'annulation.**

### 6.8.2- Cours annulé(s) par le Collège

- La totalité des droits sera remboursée.

## 6.9 Reçu pour fins d'impôt

Le Collège émettra les reçus pour fins d'impôt (formulaire T2202A et Relevé 8) pour les droits déductibles au mois de février de l'année suivante et les rendra accessibles à partir du système Omnivox.

## 7- Services

### 7.1- Aide pédagogique individuelle (local A-1160 A)

La formation continue offre un service de consultation afin d'aider les adultes sur différents aspects reliés à leur cheminement scolaire: six aides pédagogiques sont à votre disposition.

- ⇒ Étude de dossier.
- ⇒ Planification d'un projet d'études.
- ⇒ Renseignements sur les choix de cours.
- ⇒ Changement de programme ou transfert du soir au jour.
- ⇒ Difficultés d'apprentissage.
- ⇒ Demande de reconnaissance des acquis expérimentiels.
- ⇒ Annulation de cours.
- ⇒ Vérification pour l'obtention d'un diplôme.

Pour rencontrer les aides pédagogiques individuels vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au 514 389-5921, poste 2228. Les anciens étudiants peuvent prendre rendez-vous au même numéro ou par le système Omnivox (voir section 7.2).

Heures d'ouverture :   Lundi au jeudi :   8 h 30 à 12 h et 13 h à 20 h  
                                  Vendredi :           8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

### 7.2- Le système Omnivox

En plus de l'inscription aux cours de la formation continue et de la possibilité d'acquitter vos droits, le système Omnivox offre plusieurs autres services aux étudiants du Collège.

Pour utiliser ce système, vous devez absolument connaître votre numéro de dossier de 7 chiffres. Si vous étudiez au Collège Ahuntsic avec une commandite d'un autre collège, vous devez utiliser le numéro de dossier qui vous a été attribué par le Collège Ahuntsic.

Heures d'ouverture du système : en tout temps, sauf entre 3 h (am) et 6 h (am),  
système disponible 21 h sur 24 h

#### Appel téléphonique :

Il s'agit de composer le numéro de téléphone 514 389-6776, pour accéder au système vocal interactif OMNIVOX et de suivre attentivement les instructions. Ce ne sont pas tous les services qui sont accessibles par téléphone.

#### Internet :

<http://omnivox.collegeahuntsic.qc.ca>

#### Guichets interactifs :

Vous pouvez aussi utiliser l'un des cinq guichets interactifs situés au Collège pour accéder au système.

### 7.2.1- Consultation de notes

Un système automatisé de consultation de notes vous permet, sur un simple appel téléphonique, d'obtenir vos résultats scolaires et votre cote R. Vous pouvez aussi les obtenir par Internet et vous faire imprimer un bulletin non-officiel.

### 7.2.2- Rendez-vous avec votre API

Si vous possédez un numéro de dossier au Collège, vous pouvez prendre un rendez-vous avec votre API par le système Omnivox. Par Internet, vous pourrez choisir parmi toutes les disponibilités offertes par votre API. Faites un choix et votre rendez-vous sera immédiatement confirmé par le système Omnivox.

### **7.2.3- Copie d'horaire**

Le système Omnivox vous permet également d'obtenir une copie de votre horaire par Internet. Une fois sur le site du système Omnivox, vous devez cliquer sur le bouton « **horaire en ligne** » et suivre les instructions. Ce service est également disponible par téléphone.

### **7.2.4- Changement d'adresse**

Le système Omnivox vous permet également de modifier vos coordonnées personnelles (adresse, numéros de téléphone et adresse électronique) par Internet. Une fois que vous avez accédé au site du système Omnivox, vous devez cliquer sur le bouton « **dossier personnel** » et suivre les instructions.

### **7.2.5- Absences des professeurs**

#### ***Service d'appel automatisé***

Cette fonctionnalité du système Omnivox permet de vous aviser par téléphone lorsque l'un de vos cours est annulé dû à l'absence d'un professeur. Si vous choisissez de bénéficier de ce service, le système Omnivox pourra vous rejoindre à la maison, au bureau ou même vous laisser un message sur votre répondeur, pour vous informer que votre cours a été annulé et ainsi vous éviter des déplacements inutiles.

Pour profiter du service d'appel automatisé lors de l'absence d'un de vos professeurs, vous devez absolument appeler le système Omnivox du Collège au **514 389-6776** afin d'initialiser votre dossier.

**Le système Omnivox vous demandera si vous désirez qu'il vous informe ou non lorsqu'un de vos cours est annulé. Dans la négative, le système Omnivox ne tentera pas de vous rejoindre pour vous aviser lorsqu'un de vos cours sera annulé. Dans l'affirmative, le système vous demandera d'enregistrer les informations suivantes :**

- 1 ou 2 numéros de téléphone où l'on peut vous rejoindre (n'oubliez pas l'indicatif régional) ;
- l'heure la plus matinale ainsi que l'heure la plus tardive à laquelle le système pourra vous contacter.

*Pour optimiser vos possibilités d'être rejoint par le système Omnivox lors de l'annulation d'un de vos cours, nous vous suggérons fortement de permettre au système de vous rejoindre entre 6 h et 22 h.*

- de dire votre nom complet, ex : « Jacques Leblanc ».

Une fois cette opération terminée, le système Omnivox possède toutes les informations nécessaires pour vous informer lorsqu'un de vos professeurs est absent. En tout temps, il vous sera possible de modifier vos numéros de téléphone, vos heures d'appel ou de choisir de ne plus utiliser ce service en communiquant de nouveau avec le système Omnivox et en choisissant le menu d'options personnelles (touche « 9 » au menu principal). Vous pouvez également définir et/ou modifier vos options personnelles par Internet sur le site du système Omnivox.

Durant la session, chaque fois qu'un de vos professeurs sera absent et **qu'il en avisera le Collège par l'entremise du système Omnivox**, celui-ci tentera de vous rejoindre pour vous aviser que le cours est annulé. Il est possible que le système vous rejoigne la veille du cours ou le matin même. **Lorsque le système Omnivox vous rejoindra, vous devrez lui confirmer que vous avez bien reçu le message en appuyant sur le «1».**

#### ***Liste des cours annulés***

Le système Omnivox vous permet, par Internet, de consulter la liste quotidienne des cours annulés. Cette liste est mise à jour par le système au fur et à mesure que les professeurs du Collège informent le Collège de leurs absences. Pour consulter la liste des cours annulés, vous devez accéder au site Internet du système Omnivox.

### **7.2.6- Relevés d'impôt**

En février de chaque année, le Collège rendra disponibles, sur ce module, les T2202A et relevés 8.

### **7.3-Le comptoir de la Formation continue (local A-1320)**

Le comptoir de la Formation continue est le centre de transactions concernant le dossier scolaire. C'est l'endroit où sont disponibles tous les formulaires et publications nécessaires au cheminement pédagogique.

Heures d'ouverture :   Lundi au jeudi :   7 h 30 à 20 h  
                                  Vendredi :           7 h 30 à 16 h 30

### **7.4- Service d'orientation (local A-1180)**

Ce service s'adresse à l'individu qui n'a pas à l'esprit un choix d'orientation clairement défini ou qui n'arrive pas à se décider devant plusieurs possibilités. Des personnes ressources sont à la disposition des adultes qui rencontrent des difficultés face à leur choix d'orientation, soit pour :

- ⇒ obtenir de l'aide dans le choix d'une profession qui convienne à leur personnalité, leurs intérêts et leurs aptitudes ;
- ⇒ améliorer leur rendement scolaire :
  - en travaillant la motivation et la concentration ;
  - en contrôlant le stress aux examens ;
  - en apprenant à se faire confiance dans les études et dans la vie.

Divers moyens sont offerts:

- ⇒ l'entrevue individuelle (une heure par semaine pendant trois à quatre semaines en moyenne) ;
- ⇒ le groupe d'orientation (plusieurs dates disponibles).

Quel que soit le moyen que vous choisirez, vous devez toujours prendre rendez-vous auprès de la secrétaire au local A-1180 ou au 514 389-5921, poste 2660.

### **7.5- Le stationnement**

Une vignette est **obligatoire** pour tous les véhicules stationnés sur le terrain du Collège. Les informations relatives au coût ainsi qu'aux modalités de paiement vous seront communiquées lors du début de la session.

## 8- Répartition des programmes par aide pédagogique individuel

Nom	Programmes	DEC	AEC
<b>Saby Bergeron</b>	Techniques de laboratoire : Biotechnologies Techniques de laboratoire : Chimie analytique Technologie du génie civil  Technologie de la mécanique du bâtiment Technologie de la géomatique : Géodésie Technologie du génie électrique Instrumentation, automatisation et robotique Automatismes Hors programme	210.AA 210.AB 221.B0  221.C0 230.AB 243.09	ECA.0C  EEC.16 EEC.0M EEC.09 EEC.17  902.32 ELJ.2E 080.02
<b>Nathalie Boies</b>	Techniques policières Techniques d'intervention en délinquance Techniques juridiques Techniques ambulancières Hors programme	310.A0 310.B0 310.C0	JCA.0R CWC.01 080.02
<b>Joanne F. Dussault</b>	Techniques de comptabilité et de gestion Gestion de commerces Cinéma Lettres Arts et lettres (Allemand) Arts et lettres (Espagnol) Arts et lettres (Espagnol avancé) Accueil et intégration Hors programme	410.B0 410.D0 500.25 500.45 500.55 500.56 500.57 081.A1	LCA.7Z  LCC.03  081.A 1 080.02
<b>Louise Gagné</b>	Sciences humaines (Gestion des affaires) Sciences humaines (Psycho. et interactions sociales) Sciences humaines (Études sociales) Sciences humaines (Études internationales) + Tous les élèves de Sport-Études Hors programme	300.32 300.33 300.34 300.35	080.02
<b>Jean Lemaire</b>	Techniques ambulancières Technologie du génie industriel Archives médicales Informatique de gestion Gestion de réseaux informatiques Graphisme Infographie en préimpression Techniques de l'impression Gestion de l'imprimerie Production de pages Web (Graphisme) Production de pages Web (Infographie) Hors programme	181.A0 235.B0 411.A0 420.AA 420.AC 570.A0 581.A0 581.B0 581.08	LEA.9J  NTA.0R NWC.0N NWC.0G  NWE.01 NWE.0M 080.02
<b>André Lévesque</b>	Techniques d'électrophysiologie médicale Technologie de radiodiagnostic Technologie de médecine nucléaire Technologie de radio-oncologie Sciences de la nature Tech. de transformation des matières plastiques Hors programme	140.A0 142.A0 142.B0 142.C0 200.B0 241.12	080.02

## 9- Instructions détaillées pour remplir le formulaire de demande d'admission et d'inscription

### 9.1 Section A – Identification du candidat

Vous devez remplir chacune des cases. Si vous n'avez jamais étudié au Collège Ahuntsic ne rien inscrire dans les cases «N° dossier». Si vous ne connaissez pas votre code permanent, n'inscrivez rien dans les cases prévues.

### 9.2 Section B – Adresse de correspondance

Vous devez remplir chacune des cases de cette section. L'adresse de courriel est cependant facultative.

### 9.3 Section C – Autres renseignements

Vous devez remplir chacune des cases de cette section.

### 9.4 Section D – Études antérieures

Vous devez remplir chacune des cases de cette section.

### 9.5 Section E - Inscription

#### **Inscription**

a) NUMÉRO DE PROGRAMME : Vous devez indiquer le numéro ainsi que le titre du programme auquel vous désirez vous inscrire.

Pour ce faire, vous devez vous référer au prospectus ainsi qu'à la liste des programmes du présent cahier (section 8).

Si vous désirez vous inscrire à titre d'étudiant en cheminement par cours, veuillez inscrire le numéro 080.02. Veuillez prendre note que ce statut ne vous rend pas admissible à l'aide financière même si vous êtes inscrits à temps plein.

b) TITRE DU PROGRAMME : Indiquer le titre du programme et **non du cours**.

c) ANNÉE/SESSION :

Inscrire - Année: **07** Session: **H**

0	7	H
---	---	---

d) TITRE DU COURS :

Indiquer le ou les cours auxquels vous désirez vous inscrire en respectant votre cheminement pédagogique et les **préalables**. Pour connaître le contenu des cours, consultez le prospectus. N'indiquez pas de deuxième choix.

**Les personnes qui s'inscrivent à temps plein à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales doivent s'inscrire en respectant le cheminement de cours suivant :**

1. Cours de concentration ou de spécialisation.
2. Cours de français, philosophie, cours complémentaires.

e) N° DU COURS :

Inscrire le numéro du cours.

- f) N° DU GROUPE : Ne rien inscrire dans ces cases.
- g) HORAIRE : Indiquer le ou les soirs de cours. Faites attention aux conflits d'horaire.
- Note : Pour les cours de fin de semaine en techniques policières, inscrire les dates de cours.*
- h) TCF: Ne rien inscrire dans ces cases.
- i) Droits : Ne rien inscrire dans ces cases. Le montant des droits sera inscrit par le personnel.
- j) Cotisation association étudiante : Ne rien inscrire dans ces cases. Le montant des droits sera inscrit par le personnel.
- k) Droits d'admission : Ne rien inscrire dans ces cases. Le montant des droits sera inscrit par le personnel.
- l) Signature du candidat : N'oubliez pas de signer le formulaire et d'inscrire la date.

#### **INFORMATION ADDITIONNELLE**

Pour toute demande d'information additionnelle, communiquer avec le Service de la formation continue au numéro 514 389-5921, poste 2604.

En terminant, avant de nous transmettre votre demande d'inscription, veuillez vous assurer que vous avez répondu à toutes les questions et que vous avez joint toutes les pièces requises.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA AUTOMATIQUEMENT REFUSÉ.**

# Liste des cours offerts

## Session Hiver 2007

**Pour connaître le contenu des cours, veuillez consulter le prospectus.**

*NOTE: Le Service de la formation continue se réserve le droit de limiter le nombre de cours auxquels un étudiant peut s'inscrire, d'annuler un cours par manque d'inscription ou de refuser une inscription à l'étudiant qui ne respecte pas les exigences du cours.*

*Par ailleurs, compte tenu du contexte financier, le Service de la formation continue ne peut s'engager à garantir à un étudiant un régime d'études à temps plein.*

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
<b>ANGLAIS</b>						
051001	07131	604-100-03	ANGLAIS DE BASE (1)	45	TEST	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
052001	07111	604-AEB-03	ANGLAIS PROPRE AU PROGRAMME II	45	PA 604-101-03	LUNDI 18 H 00 À 21 H 00
053001	07111	604-AEX-03	ANGLAIS PROPRE AU PROGRAMME	45	PA 604-100-03	LUNDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>ANTHROPOLOGIE</b>						
054001	07111	381-100-AH	ORIGINE DES COMPORTEMENTS HUMAINS	45	AUCUN	LUNDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>BIOLOGIE</b>						
055001	07131	101-901-RE (101-102-AH)	BIOLOGIE HUMAINE	45	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
056001	07141	101-AED-04	STRUCTURES ET FONCTIONS DU VIVANT (ANCIEN 101-401-78) (2)	60	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
057001	07171	101-NYA-05	ÉVOLUTION ET DIVERSITÉ DU VIVANT (ANCIEN 101-301-78) (2)	75	AUCUN	LUNDI et MERCREDI 18 H 00 À 20 H 30
<b>CHIMIE</b>						
058001	07171	202-006-06	MISE À NIVEAU POUR CHIMIE 534	90	PA SC. PHYS. 436	LUNDI et MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
059001	07121	202-AEC-04	CHIMIE ORGANIQUE I (ANCIEN 202-202-75) (2)	60	PR 202-NYB-05	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
060001	07181	202-NYA-05	CHIMIE GÉNÉRALE (ANCIEN 202-101-95) (2)	75	PA CHI 534 ou EQ	MARDI et JEUDI 18 H 00 À 20 H 30
061002	07171	202-NYB-05	CHIMIE DES SOLUTIONS (ANCIEN 202-201-95) (2)	75	PA 202-NYA-05	LUNDI et MERCREDI 18 H 00 À 20 H 30
<b>CINÉMA</b>						
062001	07321	504-AEF-03	CINÉMA AMÉRICAIN	45	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 21 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
<b>ÉCONOMIE</b>						
063001	07131	383-101-AH	MICRO-ÉCONOMIE	45	PR 383-100-AH ou PR 383-102-AH ou PR 383-920-90	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
064001	07121	383-920-RE (383-100-AH)	MACRO-ÉCONOMIE	45	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE</b>						
193003	07141	109-060-01	MOUVEMENTS-DÉTENTE ET SANTÉ * VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER EN TENUE SPORTIVE DÈS LE PREMIER COURS	30	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 20 H 00
<b>ÉLECTRONIQUE - TECHNOLOGIE DU GÉNIE ÉLECTRIQUE</b> <b>AEC Instrumentation, automatisation, robotique 902.32 (Réservé aux étudiants déjà inscrits à ce programme)</b> <b>AEC Automatismes ELJ.2E (Nouveaux étudiants)</b>						
196001	07141	243-123-95	CONNAÎTRE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE	45	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
066001	07131	243-133-95	TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRICITÉ	105	AUCUN	MERCREDI + 6 VENDREDIS 18 H 00 À 23 H 00
067001	07111	243-143-92	ORDINATEUR-OUTIL	60	AUCUN	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
068001	07141	243-153-92	RÉALISER UN SYSTÈME DE COMMANDE	105	PR 243-133-95	JEUDI + 6 MARDIS 18 H 00 À 23 H 00
069001	07131	243-163-92	CIRCUITS	105	PR 243-133-95	MERCREDI + 6 LUNDIS 18 H 00 À 23 H 00
070001	07121	243-204-95	RÉGULATION DE PROCÉDÉS	90	PR 243-163-92	MARDI + 3 JEUDIS 18 H 00 À 23 H 00
071001	07111	243-214-95	ENTRAÎNEMENT DE MACHINES ÉLECTRIQUES	90	PR 243-163-92	LUNDI + 3 JEUDIS 18 H 00 À 23 H 00
072001	07131	243-224-92	AUTOMATISMES	90	PR 243-153-92	MERCREDI + 3 JEUDIS 18 H 00 À 23 H 00
073001	07151	243-840-92	SYSTÈMES DISTRIBUÉS ET ORDINÉS	60	PR 243-204-95 et PR 243-224-92	VENDREDI 18 H 00 À 22 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
---------	--------	----------	----------------	---------------------------	------------------------------------	---------

### ÉLECTROTECHNIQUE

#### AEC Instrumentation, automatisation et robotique 902.32 (Réservé aux étudiants déjà inscrits à ce programme)

074001	07181	201-271-95	MODÈLES MATHÉMATIQUES II •	75	PR 201-171-95	MARDI ET JEUDI	18 H 00 À 20 H 30
075001	07171	203-274-92	PHYSIQUE (MOUVEMENT ET CHALEUR) •	75	PA Sciences physiques 436	LUNDI ET MERCREDI	18 H 00 À 20 H 30
076001	07131	242-171-95	DESSIN TECHNIQUE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (AUTOCAD VERSION 2005)	60	AUCUN	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00
077001	07131	243-834-92	PRINCIPES DES MICRO-ORDINATEURS •	90	PR 243-143-92	MERCREDI + 3 VENDREDIS	18 H 00 À 23 H 00
021001	07151	311-100-AH	SANTÉ, SÉCURITÉ DU TRAVAIL SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION	45	AUCUN	VENDREDI	18 H 00 À 21 H 00

### ESPAGNOL

078001	07111	607-AEA-03	ESPAGNOL I (3)	45	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 21 H 00
--------	-------	------------	----------------	----	-------	-------	-------------------

### FRANÇAIS

079001	07111	601-101-04	ÉCRITURE ET LITTÉRATURE	60	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
080001	07121	601-102-04	LITTÉRATURE ET IMAGINAIRE	60	PA 601-101-04	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
081001	07131	601-103-04	LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE	60	PA 601-101-04 PR 601-102-04	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00
082001	07141	601-AEB-04	ÉCRITURE ET COMMUNICATION	60	PA 601-101-04	JEUDI	18 H 00 À 22 H 00

### GÉNIE CIVIL

#### AEC Construction et rénovation de bâtiments EEC.16

083001	07121	221-112-AH	GESTION DE CHANTIERS DE CONSTRUCTION	60	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
084001	07111	221-160-AH	COMPOSANTS DE BÂTIMENTS ET MATÉRIAUX	45	AUCUN	LUNDI (8 cours) + SAMEDI (7 cours)	18 H 00 À 21 H 00 9 H 00 À 12 H 00

• Ce cours sera offert pour la dernière fois.

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
085001	07131	221-161-AH	SOLS, GRANULATS ET BÉTON	60	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
086001	07141	221-163-AH	CAHIER DES CHARGES ET DEVIS	45	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
021001	07151	311-100-AH	SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION	45	AUCUN	VENDREDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>GÉNIE CIVIL, DESSIN TECHNIQUE - Cours hors programme 080.02</b>						
076001	07131	242-171-95	DESSIN TECHNIQUE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (AUTOCAD VERSION 2005)	60	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
<b>GRAPHISME - Programme NTA.0R</b>						
087001	07141	520-AEB-03	TENDANCES GRAPHIQUES	45	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
088001	07111	570-AEB-04	LANGAGE PLASTIQUE I	60	AUCUN	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
089001	07121	570-AEC-03	INTRODUCTION À LA TYPOGRAPHIE	45	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 21 H 00
090001	07151	570-AED-03	ESQUISSE ET DESSIN I	45	AUCUN	VENDREDI 18 H 00 À 21 H 00
091001	07131	570-AEE-04	BASIC DESIGN	60	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
092001	07141	570-AEF-03	INTRODUCTION À L'IMAGE NUMÉRISÉE	45	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
093001	07131	570-AEJ-03	CONCEPTION TYPOGRAPHIQUE I	45	PR 570-AEC-03	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
094001	07111	570-AEL-04	GRAPHISME I	60	PR 570-AEE-04	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
095001	07121	570-AEM-03	MISE EN PAGE INFORMATISÉE	45	PR 570-AEF-03	MARDI 18 H 00 À 21 H 00
096001	07141	570-AEN-03	TECHNIQUE MULTIMÉDIA I	45	PR 570-AEL-04 PR 570-AEM-03	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
097001	07151	570-AEQ-03	CONCEPTION TYPOGRAPHIQUE II	45	PR 570-AEJ-03	VENDREDI 18 H 00 À 21 H 00
098001	07111	570-AES-03	GRAHISME II	45	PR 570-AEL-04	LUNDI 18 H 00 À 21 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
099001	07131	570-AET-03	TECHNIQUES DE REPRODUCTION I	45	PR 570-AEM-03	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
100001	07141	570-AEV-03	ILLUSTRATIONS VIRTUELLES	45	PR 570-AEB-04 PR 570-AEK-03	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
101001	07111	570-AEW-05	PROJET D'ÉDITION	75	PR 570-AEQ-03 PR 570-AES-03 PR 570-AET-03	LUNDI 18 H 00 À 23 H 00
102002	07121	570-AEX-04	TECHNIQUE DE REPRODUCTION II	60	PR 570-AET-03	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
<b>HISTOIRE</b>						
103001	07131	330-911-RE	INITIATION À L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	45	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>INFOGRAPHIE APPLIQUÉE À L'IMPRIMERIE – Programme NWC.0N</b>						
104001	07111	581-AGZ-04	CHAÎNE GRAPHIQUE	60	AUCUN	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
105001	07121	581-AHL-04	BASES EN TYPOGRAPHIE	60	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
106001	07131	581-AHM-04	REPRODUCTION DE DESSIN I	60	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
107001	07141	581-AHN-04	TRAITEMENT SIMPLE D'IMAGES	60	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
108001	07131	581-AHP-04	MISE EN PAGE SIMPLE	60	PR 581-AHL-04	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
109001	07141	581-AHQ-04	REPRODUCTION DE DESSINS II	60	PR 581-AHM-04 PR 581-AHN-04	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
110001	07111	581-AHR-04	RETOUCHES D'IMAGES	60	PR 581-AHN-04	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
111001	07121	581-AHS-04	ORGANISATION DES ÉLÉMENTS	60	PR 581-AHL-04 PR 581-AHM-04	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
112001	07111	581-AHT-04	MISE EN PAGE COMPLEXE	60	PR 581-AHN-04 PR 581-AHP-04 PR 581-AHQ-04 PR 581-AHS-04	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
113001	07141	581-AHU-04	TEXTES ET GRAPHIQUES	60	PR 581-AHN-04 PR 581-AHP-04 PR 581-AHQ-04	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
114001	07131	581-AHV-04	PHOTOMONTAGE COULEUR	60	PR 581-AHP-04 PR 581-AHQ-04 PR 581-AHR-04	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
115001	07121	581-AHW-04	TECHNIQUES DE PRÉIMPRESSION	60	PR 581-AHR-04	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
116001	07121	581-AHX-04	IMPRIMÉS DIVERS	60	PR 581-AHT-04	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
117001	07141	581-AHY-04	PROJET EN PRÉIMPRESSION	60	PR 581-AHU-04 PR 581-AHV-04 PR 581-AHW-04 PR 581-AHT-04	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
118001	07131	581-AHZ-04	PAGE ÉCRAN (HTML)	60	PR 581-AHT-04 PR 581-AHV-04	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
119001	07111	581-152-AH	QUALITÉ DES IMPRIMÉS	60	PR 581-AHW-04	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
<b>INFORMATIQUE</b>						
<b>AEC Techniques de micro-informatique LEA.9J</b>						
120001	07111	420-100-AH	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE (OFFICE XP, WINDOWS XP)	90	AUCUN	LUNDI + 3 JEUDIS 18 H 00 À 23 H 00
121001	07131	420-101-AH	INITIATION À LA PROGRAMMATION (JAVA)	90	AUCUN	MERCREDI + 3 JEUDIS 18 H 00 À 23 H 00
192002	07131	420-102-AH	SYSTÈMES D'EXPLOITATION (LINUX, WINDOWS 2003, SERVER)	90	PA 420-101-AH	MERCREDI + 3 JEUDIS 18 H 00 À 23 H 00
122001	07111	420-120-AH	RÉSEAUX INFORMATIQUES I (CISCO)	90	PR 420-102-AH	LUNDI + 3 JEUDIS 18 H 00 À 23 H 00
123001	07111	420-138-AH	BASES DE DONNÉES II (ACCESS XP, VBA)	45	PA 420-137-AH CO 420-101-AH	LUNDI 18 H 00 À 21 H 00
124001	07131	420-139-AH	PROGRAMMATION INTERNET (VB SCRIPT, JAVA SCRIPT, HTML)	45	PA 420-100-AH CO 420-101-AH	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
125001	07141	420-140-AH	APPROFONDISSEMENT D'UN CHIFFRIER ÉLECTRONIQUE (EXCEL XP, VBA)	45	PA 420-100-AH CO 420-101-AH	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>INFORMATIQUE - Cours hors programme 080.02</b>						
126001	07121	420-904-85	UTILISATION LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEUR (EXCEL ET WORD SOUS WINDOWS 2000 SUR IBM PC) (4)	45	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 21 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
---------	--------	----------	----------------	---------------------------	------------------------------------	---------

### MATHÉMATIQUES

127001	07171	201-007-50	MISE À NIVEAU POUR MATHÉMATIQUES 436	90	PA MATH 514 ou PA MATH 426 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	18 H 00 À 21 H 00
128001	07171	201-009-50	MISE À NIVEAU POUR MATHÉMATIQUES 536	75	PA MATH 436 ou PA MATH 526 ou 201-007-50 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	18 H 00 À 20 H 30
129001	07173	201-103-RE (201-112-AH)	CALCUL I	75	PA MATH 526 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	20 H 30 À 23 H 00
129002	07181	201-103-RE (201-112-AH)	CALCUL I	75	PA MATH 526 ou EQ	MARDI et JEUDI	18 H 00 À 20 H 30
130001	07171	201-105-RE (201-114-AH)	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE VECTORIELLE	75	PA MATH 526 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	18 H 00 À 20 H 30
131001	07183	201-203-RE (201-113-AH)	CALCUL II	75	PA 201-112-AH ou PA 201-103-RE	MARDI et JEUDI	20 H 30 À 23 H 00
074001	07181	201-271-95	MODÈLE MATHÉMATIQUES II (pour les programmes 902.32 et 902.34)	75	PA 201-171-95	MARDI ET JEUDI	18 H 00 À 20 H 30
132001	07173	201-337-77	STATISTIQUES (REMPLECE 201-101-AH, 201-103-AH, 201-108-AH, 201-117-AH, 201-AEE-04.)	75	PA MATH 436 ou EQ PA MATH 526 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	20 H 30 À 23 H 00
133001	07173	201-NYA-05	CALCUL DIFFÉRENTIEL	75	PA MATH 536 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	20 H 30 À 23 H 00
133002	07181	201-NYA-05	CALCUL DIFFÉRENTIEL	75	PA MATH 536 ou EQ	MARDI et JEUDI	18 H 00 À 20 H 30
134001	07183	201-NYB-05	CALCUL INTÉGRAL	75	PA 201-NYA-05	MARDI et JEUDI	20 H 30 À 23 H 00
135001	07171	201-NYC-05	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE VECTORIELLE	75	PA MATH 536 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	18 H 00 À 20 H 30

### MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

#### AEC Conception de base en mécanique du bâtiment EEC.11

136006	07111	221-129-AH	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT I	60	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
136007	07131	221-129-AH	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT I	60	AUCUN	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00
137001	07141	221-131-AH	INITIATION À LA VENTILATION ET À LA CLIMATISATION	45	CR 221-129-AH	JEUDI	18 H 00 À 21 H 00
138001	07131	221-132-AH	INITIATION À LA RÉFRIGÉRATION	45	CR 221-129-AH	MERCREDI	18 H 00 À 21 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
139004	07121	221-152-AH	CHARGES THERMIQUES ET COMPLÉMENT D'ÉLÉMENTS	60	PR 221-129-AH	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
140001	07141	221-153-AH	COMPLÉMENT DE VENTILATION	60	PR 221-131-AH et PR 221-152-AH	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
141002	07121	221-156-AH	COMPLÉMENT DE CHAUFFAGE	60	PR 221-130-AH et PR 221-152-AH	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
142002	07111	221-157-AH	SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DU BÂTIMENT	60	CR 221-134-AH	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
<b>MÉTHODES QUANTITATIVES</b>						
190001	07121	360-300-RE	MÉTHODES QUANTITATIVES EN SCIENCES HUMAINES	60	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
<b>PHILOSOPHIE</b>						
143001	07121	340-103-04	PHILOSOPHIE I	60	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
144001	07111	340-102-03	L'ÊTRE HUMAIN	45	PA 340-103-04	LUNDI 18 H 00 À 21 H 00
145001	07131	340-AEB-03	ÉTHIQUE	45	PA 340-103-04	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>PHYSIQUE</b>						
146001	07181	203-006-06	MISE À NIVEAU EN PHYSIQUE	90	PA Sc. phys. 436	MARDI et JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
147001	07173	203-NYA-05	MÉCANIQUE (ANCIEN 203-101-XX)	75	PA 201-103-XX ou PA 201-NYA-05 et CR 201-203-XX ou CR 201-NYB-05	LUNDI et MERCREDI 20 H 30 À 23 H 00
148001	07171	203-NYB-05	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME (ANCIEN 203-201-XX)	75	PA 203-NYA-05 et PR 201-203-XX ou PR 201-NYB-05	LUNDI et MERCREDI 18 H 00 À 20 H 30
149001	07181	203-NYC-05	ONDES ET PHYSIQUE MODERNE (ANCIEN 203-301-XX)	75	PA 203-NYA-05	MARDI et JEUDI 18 H 00 À 20 H 30
<b>POLITIQUE</b>						
150001	07141	385-100-AH	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES	45	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
---------	--------	----------	----------------	---------------------------	------------------------------------	---------

### PRODUCTION DE PAGES WEB (GRAPHISME) – Programme NWE.01

088001	07111	570-AEB-04	LANGAGE PLASTIQUE I	60	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
089001	07121	570-AEC-03	INTRODUCTION À LA TYPOGRAPHIE	45	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 21 H 00
091001	07131	570-AEE-04	BASIC DESIGN	60	AUCUN	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00
092001	07141	570-AEF-03	INTRODUCTION À L'IMAGE NUMÉRISÉE	45	AUCUN	JEUDI	18 H 00 À 21 H 00
151001	07121	420-AHX-04	PROGRAMMATION MULTIMÉDIA I (VB SCRIPT, JAVA SCRIPT, HTML)	60	<i>voir note 1</i>	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
152001	07121	420-AHY-04	ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE INTERNET	60	PR 420-AHX-04	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
153001	07111	530-AHX-04	MONTAGE VIDÉO ET ANIMATION (DIRECTOR, ADOBE PREMIERE, PHOTO-SHOP, FLASH)	60	<i>voir note 1</i>	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
154001	07151	570-AHW-04	CONCEPTION ADAPTÉE À LA PAGE-ÉCRAN	60	<i>voir note 1</i>	VENDREDI	18 H 00 À 22 H 00
155001	07171	570-AHZ-08	PRODUCTION D'UN SITE WEB	120	PR 420-AHX-04 PR 530-AHX-04 PR 570-AHW-04 PR 581-AGW-04	MERCREDI ET JEUDI	18 H 00 À 22 H 00
156001	07141	581-AGW-04	ASSEMBLAGE MULTIMÉDIA EN LIGNE	60	<i>voir note 1</i>	JEUDI	18 H 00 À 22 H 00
157001	07121	581-AGX-04	INTÉGRATION DE PAGES WEB	60	PR 420-AHX-04 PR 530-AHX-04 PR 570-AHW-04 PR 581-AGW-04	MARDI	18 H 00 À 22 H 00

### PRODUCTION DE PAGES WEB (INFOGRAPHIE) – Programme NWE.0M

104001	07111	581-AGZ-04	CHAÎNE GRAPHIQUE	60	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
105001	07121	581-AHL-04	BASES EN TYPOGRAPHIE	60	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 22 H 00

1 Les personnes qui désirent s'inscrire à ces cours doivent détenir une AEC ou un DEC en Communications graphiques ou avoir réussi les 3 sessions de l'AEC en Graphisme ou en Infographie appliquée à l'imprimerie.

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
106001	07131	581-AHM-04	REPRODUCTION DE DESSIN I	60	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
107001	07141	581-AHN-04	TRAITEMENT SIMPLE D'IMAGES	60	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
151001	07121	420-AHX-04	PROGRAMMATION MULTIMÉDIA I (VB SCRIPT, JAVA SCRIPT, HTML)	60	<i>voir note 1</i>	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
152001	07121	420-AHY-04	ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE INTERNET	60	PR 420-AHX-04	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
153001	07111	530-AHX-04	MONTAGE VIDÉO ET ANIMATION (DIRECTOR, ADOBE PREMIERE, PHOTO-SHOP, FLASH)	60	<i>voir note 1</i>	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
154001	07151	570-AHW-04	CONCEPTION ADAPTÉE À LA PAGE-ÉCRAN	60	<i>voir note 1</i>	VENDREDI 18 H 00 À 22 H 00
155001	07171	570-AHZ-08	PRODUCTION D'UN SITE WEB	120	PR 420-AHX-04 PR 530-AHX-04 PR 570-AHW-04 PR 581-AGW-04	MERCREDI ET JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
156001	07141	581-AGW-04	ASSEMBLAGE MULTIMÉDIA EN LIGNE	60	<i>voir note 1</i>	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
157001	07121	581-AGX-04	INTÉGRATION DE PAGES WEB	60	PR 420-AHX-04 PR 530-AHX-04 PR 570-AHW-04 PR 581-AGW-04	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
<b>PSYCHOLOGIE</b>						
158001	07121	350-102-RE (350-101-AH)	INITIATION À LA PSYCHOLOGIE	45	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 21 H 00
160001	07111	350-112-AH (350-102-AH)	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT	45	PR 350-101-AH ou PR 350-102-91	LUNDI 18 H 00 À 21 H 00
<b>SOCIOLOGIE</b>						
161001	07141	387-100-AH	SOCIOLOGIE ET ÉDUCATION	45	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
162001	07131	387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	45	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00

1 Les personnes qui désirent s'inscrire à ces cours doivent détenir une AEC ou un DEC en Communications graphiques ou avoir réussi les 3 sessions de l'AEC en Graphisme ou en Infographie appliquée à l'imprimerie.

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
---------	--------	----------	----------------	---------------------------	------------------------------------	---------

<b>TECHNIQUES ADMINISTRATIVES AEC Gestion financière informatisée LCA.7Z</b>
--

163001	07111	383-105-AH	MACRO-ÉCONOMIE ET ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE (REPLACE 383-100-AH ET 383-104-AH)	60	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
164001	07121	410-102-AH	COMPTABILITÉ I, UN OUTIL DE GESTION	60	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
164002	07140	410-102-AH	COMPTABILITÉ I, UN OUTIL DE GESTION	60	AUCUN	JEUDI PM	14 H 00 À 18 H 00
165001	07131	410-103-AH	COMPTABILITÉ II	60	PA 410-110-90 ou PA 410-102-AH	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00
166001	07131	410-107-AH	SYSTÈMES D'INFORMATION ADMINISTRATIVE	60	PR 420-146-AH ou PR 420-142-AH	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00
167001	07111	410-122-AH	IMPÔT SUR LE REVENU (REPLACE 410-603-90)	60	PR 410-150-AH	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
168001	07111	410-148-AH	L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT	60	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
169001	07141	410-149-AH	LES ASPECTS JURIDIQUES DES AFFAIRES	60	AUCUN	JEUDI	18 H 00 À 22 H 00
170001	07141	410-150-AH	ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ SPÉCIALISÉE	60	PR 410-103-AH	JEUDI	18 H 00 À 22 H 00
171001	07121	410-151-AH	ANALYSE FINANCIÈRE I	60	PR 410-210-90 PR 420-906-90 ou PR 410-103-AH CR 420-146-AH	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
172001	07131	410-152-AH	ANALYSE FINANCIÈRE II	60	PR 410-151-AH	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00
173001	07121	410-153-AH	PRATIQUES DU MARKETING ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE	60	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
174001	07131	420-146-AH	INFORMATIQUE POUR LA GESTION (EXCEL XP, ACCESS XP)	60	AUCUN	MERCREDI	18 H 00 À 22 H 00

<b>TECHNIQUES ADMINISTRATIVES DEC Techniques de comptabilité et de gestion 410.B0 – (Préalable : MATH 436 ou équivalent)</b>
--

163001	07111	383-105-AH	MACRO-ÉCONOMIE ET ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE	60	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 22 H 00
164001	07121	410-102-AH	COMPTABILITÉ I, UN OUTIL DE GESTION	60	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 22 H 00

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE
164002	07140	410-102-AH	COMPTABILITÉ I, UN OUTIL DE GESTION	60	AUCUN	JEUDI PM 14 H 00 À 18 H 00
165001	07131	410-103-AH	COMPTABILITÉ II	60	PA 410-102-AH ou PA 410-110-90	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
167001	07111	410-122-AH	IMPÔT SUR LE REVENU (REPLACE 410-603-90)	60	PR 410-150-AH	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
168001	07111	410-148-AH	L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT (REPLACE 410-101-AH)	60	AUCUN	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
169001	07141	410-149-AH	LES ASPECTS JURIDIQUES DES AFFAIRES (REPLACE 410-104-AH)	60	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
170001	07141	410-150-AH	ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ SPÉCIALISÉE (REPLACE 410-105-AH)	60	PR 410-103-AH	JEUDI 18 H 00 À 22 H 00
173001	07121	410-153-AH	PRATIQUES DU MARKETING ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE (REPLACE 410-109-AH)	60	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
<b>TECHNIQUES JURIDIQUES</b>						
<b>AEC Techniques juridiques JCA.03 / DEC 310.03 (Réservé aux étudiants déjà inscrits à ce programme)</b>						
<b>AEC Techniques juridiques JCA.0R / DEC 310.C0 (Nouveaux étudiants)</b>						
175001	07141	310-130-AH	INTRODUCTION AU DROIT ET À LA PROFESSION	45	AUCUN	JEUDI 18 H 00 À 21 H 00
176001	07111	310-131-AH	RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN DROIT (REPLACE 310-113-94)	60	AUCUN	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
177001	07131	310-132-AH	PERSONNE ET FAMILLE (REPLACE 310-203-94)	60	AUCUN	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
178001	07121	310-134-AH	GREFFE ET PROCÉDURE CIVILE EN PREMIÈRE INSTANCE (REPLACE 310-333-94)	60	AUCUN	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
179001	07111	310-135-AH	OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ CIVILE (REPLACE 310-313-94)	60	PR 310-113-94 ou PR 310-131-AH	LUNDI 18 H 00 À 22 H 00
180001	07121	310-136-AH	L'APPEL, L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS ET LES DIFFÉRENTS RECOURS (REPLACE 310-433-94)	60	PR 310-333-94 ou PR 310-134-AH	MARDI 18 H 00 À 22 H 00
181001	07131	310-503-89	DROIT CRIMINEL II •	45	PR 310-403-89	MERCREDI 18 H 00 À 22 H 00
182001	07131	310-533-94	DROIT CIVIL V	45	PR 310-203-94 et PR 310-313-94 ou PR 310-132-AH et PR 310-135-AH	MERCREDI 18 H 00 À 21 H 00

• Ce cours sera offert pour la dernière fois.

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)		HORAIRE
183001	07111	310-563-89	DROIT ADMINISTRATIF	45	PR 310-113-94	LUNDI	18 H 00 À 21 H 00
184001	07121	310-593-94	LÉGISLATION ET PROCÉDURES OUVRIÈRES	45	PR 310-113-94	MARDI	18 H 00 À 21 H 00
185001	07101	310-643-89	STAGE	570	PR pas plus d'un cours manquant en 310		
186001	07151	310-653-94	LABORATOIRE DE DROIT NOTARIAL	45	PR 310-423-94 PR 310-523-94 PR 310-533-89	VENDREDI	18 H 00 À 21 H 00
187001	07121	330-105-AH	HISTOIRE DU DROIT (REMPLECE 330-942-75)	45	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 21 H 00
161001	07141	387-100-AH	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	45	AUCUN	JEUDI	18 H 00 À 21 H 00
188001	07141	410-154-AH	COMPTABILITÉ EN MILIEU JURIDIQUE	60	AUCUN	JEUDI	18 H 00 À 22 H 00
189001	07111	420-160-AH	INFORMATIQUE POUR TECHNIQUES JURIDIQUES	45	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 21 H 00

**Cours offerts dans le cadre du  
DEC en Sciences humaines 300.32 et 300.33  
avec ou sans mathématiques**

NO RÉF.	GROUPE	NO COURS	TITRE DU COURS	DURÉE Périodes ens.	PRÉALABLES (voir légende p. 32)	HORAIRE	
055001	07131	101-901-RE	BIOLOGIE HUMAINE (B)	45	AUCUN	MERCREDI	18 H 00 À 21 H 00
129001	07173	201-103-RE (201-112-AH)	CALCUL I (A)	75	PA MATH 526 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	20 H 30 À 23 H 00
129002	07181	201-103-RE (201-112-AH)	CALCUL I (A)	75	PA MATH 526 ou EQ	MARDI et JEUDI	18 H 00 À 20 H 30
130001	07171	201-105-RE (201-114-AH)	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE VECTORIELLE (A)	75	PA MATH 526 ou EQ	LUNDI et MERCREDI	18 H 00 À 20 H 30
131001	07183	201-203-RE (201-113-AH)	CALCUL II (A)	75	PA 201-112-AH ou PA 201-103-RE	MARDI et JEUDI	20 H 30 À 23 H 00
103001	07131	330-911-RE	INITIATION À L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE (AB)	45	AUCUN	MERCREDI	18 H 00 À 21 H 00
158001	07121	350-102-RE	INITIATION À LA PSYCHOLOGIE (AB)	45	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 21 H 00
160001	07111	350-112-AH	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET APPRENTISSAGE (AB)	45	PR 350-101-AH ou PR 350-102-91	LUNDI	18 H 00 À 21 H 00
190001	07121	360-300-RE	MÉTHODES QUANTITATIVES EN SCIENCES HUMAINES (AB)	60	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 22 H 00
054001	07111	381-100-AH	ORIGINE DES COMPORTEMENTS HUMAINS (AB)	45	AUCUN	LUNDI	18 H 00 À 21 H 00
063001	07131	383-101-AH	MICRO-ÉCONOMIE (A)	45	PR 383-100-AH ou PR 383-102-AH ou PR 383-920-90	MERCREDI	18 H 00 À 21 H 00
064001	07121	383-920-RE	MACRO-ÉCONOMIE (AB)	45	AUCUN	MARDI	18 H 00 À 21 H 00
150001	07141	385-100-AH	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES (AB)	45	AUCUN	JEUDI	18 H 00 À 21 H 00
161001	07141	387-100-AH	SOCIOLOGIE ET ÉDUCATION (AB)	45	AUCUN	JEUDI	18 H 00 À 21 H 00

---

## LÉGENDE :

- (1) Les étudiants qui désirent s'inscrire à un cours d'anglais et qui n'ont jamais suivi de cours d'anglais au collégial devront effectuer un test de classement par Internet. La procédure sera remise lors de l'inscription.
  - (2) Les heures de laboratoire sont dispensées sur dix (10) semaines.
  - (3) Ce cours ne s'adresse exclusivement qu'aux débutants. Si vous avez déjà suivi des cours d'espagnol (au secondaire ou ailleurs) ou que vous avez déjà une bonne connaissance de la langue espagnole, vous ne pouvez vous inscrire.
  - (4) Ce cours peut remplacer les cours 420-122-91 et 420-971-91.
- 
- (A) Cours offerts dans le cadre du DEC 300.32.  
(B) Cours offerts dans le cadre du DEC 300.33.

### PRÉALABLES

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>CR :</b> Corequis          | Cours devant être suivi avant ou en même temps que le cours concerné.             |
| <b>PA :</b> Préalable absolu  | Vous devez avoir suivi et réussi le cours préalable.                              |
| <b>PR :</b> Préalable relatif | Vous devez avoir suivi le cours préalable et avoir obtenu la note d'au moins 50%. |

# CALENDRIER SCOLAIRE FORMATION CONTINUE HIVER 2007

janvier 2007						
dim	lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## Janvier

- 1 Nouvel An (Jour férié)
- 3 Date limite pour la remise ou l'envoi des bulletins aux étudiants
- 10 Date limite pour demander une révision de notes pour la session d'automne 2006
- 22 Début des cours de la session d'hiver 2007
- 26 Date limite pour remettre le plan de cours aux étudiants
- 29 Date limite pour transmettre les résultats des demandes de révision de notes à l'Organisation de l'enseignement

février 2007						
dim	lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

## Février

- 15 Date limite pour annuler sans mention d'échec
- 15 Recensement de la clientèle
- 16 Date limite pour la réception des demandes de changement d'orientation

mars 2007						
dim	lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## Mars

- 1 Date limite pour présenter une demande d'admission au SRAM pour la session d'automne 2007
- 5 Journée de relâche
- 6 Journée de relâche
- 7 Journée de relâche
- 8 Journée de relâche
- 9 Journée de relâche

avril 2007						
dim	lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

## Avril

- 6 Vendredi saint (Jour férié)
- 9 Lundi de Pâques (Jour férié)

mai 2007						
dim	lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## Mai

- Fin de la session d'hiver 2007 :
- 8 Cours du mardi
- 9 Cours du mercredi
- 10 Cours du jeudi, du mardi/jeudi et du mercredi/jeudi
- 14 Cours du lundi et du lundi/mercredi
- 18 Cours du vendredi
- 21 Fête des patriotes (Jour férié)
- 25 Date limite pour la remise des notes finales

juin 2007						
dim	lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## Juin

- 1 Date limite pour la remise ou l'envoi des bulletins aux étudiants
- 8 Date limite pour demander une révision de notes pour la session hiver 2007
- 24 St-Jean-Baptiste (Jour férié)

### Légende :

- Début et fin de session
- Jour férié
- Journée de relâche